

Levée de la séance extraordinaire du 16 nivôse an II (5 janvier 1794)

Georges Auguste Couthon, Jean-Baptiste Perrin, François-Louis Bourdon, Marie-Joseph de Chénier, Antoine Claire Thibaudeau, Jean Jay, Denis Marie Pellissier

Citer ce document / Cite this document :

Couthon Georges Auguste, Perrin Jean-Baptiste, Bourdon François-Louis, Chénier Marie-Joseph de, Thibaudeau Antoine Claire, Jay Jean, Pellissier Denis Marie. Levée de la séance extraordinaire du 16 nivôse an II (5 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 34;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35477_t2_0034_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance extraordinaire du 16 Nivôse An II (soir)

Présidence de COUTHON

I

La séance s'ouvre par l'appel nominal pour l'élection d'un président et de trois secrétaires. (1)

Le citoyen David réunit la pluralité absolue des suffrages (2); en conséquence il est proclamé président.

Les citoyens Clauzel, Monmayou et Bouquier (3) sont élus secrétaires. (4)

La séance est levée à huit heures. (5)

Signé, COUTHON (président); PERRIN (des Vosges), BOURDON (de l'Oise), Marie Joseph CHÉNIER, A.L. THIBAudeau, JAY, PÉLESSIER, (secrétaires).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

2

[La Sté popul. de Gontaud (6) à la Conv., 6 niv. II]

« Citoyens représentants,

Nous avons frémi d'horreur en apprenant l'attentat commis contre Tallien, on a voulu l'immoler à Bordeaux (7). Nous voyons l'énormité du crime; il est tel que l'assassin qui a voulu le frapper auroit détruit s'il l'eût pu, avec plus de plaisir encore, le peuple français pris en masse. Que les coupables soient poursuivis. La Société de cette cité demande qu'on les immole.

Tallien et Isabeau son collègue, nous sont chers, et doivent l'être aux vrais républicains, ils nous ont montré, comme vous, le chemin de la Montagne, et nous garantissent chaque jour des vapeurs pestilentielles du Marais; ils nous sont plus chers encore depuis qu'ils sont persécutés; leur doctrine est pure et nous la suivons.

(1) P.V., XXVIII, 339. Mention dans *Mon.*, XIX, 145; *F.S.P.*, n° 188; *M.U.*, XXXV, 280; *Débats*, n° 474, p. 237; *J. Lois*, n° 466; *J. Matin*, n° 579; *Batave*, p. 1311; *Ann. patr.*, p. 1669; *C. Eg.*, n° 507, p. 49; *Ann. R.F.*, n° 38; *J. Fr.*, n° 470; *Abrév. univ.*, 1492.
(2) Par 106 voix sur 160 votants (*J. Fr.*, n° 470; *Abrév. univ.*, p. 1492).

(3) Le *C. Eg.*, les *Ann. patr.*, le *Batave*, le *J. Matin*, orthographient Gauthier. Cf. *J. Perlet*, p. 298; *J. Paris*, p. 1497.

(4) P.V., XXVIII, 339.

(5) P.V., XXVIII, 339.

(6) Par Tonneins-la-Montagne (Gironde).

(7) Tallien avait été attaqué à Bordeaux le 23 frimaire. Voir *Mon.*, XIX, 17; Lettre de Lacombe, président de la Commission militaire, 26 frim. II.

Nous vous demandons qu'ils restent à leur poste jusques à ce que Bordeaux soit régénéré et rendu sans tache à la République. C'est le vœu fortement prononcé de cette Société qui ne chérira jamais que les vrais amis de la patrie. Salut et fraternité.»

MAYRONNADE (présid.), LAMOTHE-TAMIZEY (secrét.), LAFUGIE (secrét.). (1)

3

[L'agent nat. du district de Saint Omer à la Conv.: 12 niv. II] (2)

« Représentans du peuple,

La raison a triomphé dans le district de St Omer. Assise sur les ruines de l'odieux fanatisme, elle seule reçoit notre encens. Sa philosophie, son inséparable compagne fut notre boussole et notre guide. Elle nous abrita contre les dangers de l'imposture, nous fit démêler la vérité et avec son divin secours, nous portâmes la persuasion dans l'âme de ceux qui avoient sucé le lait de la crédulité. Nous vous en envoyons la preuve la plus complète : 6 500 marcs d'argenterie, galons et broderies provenant des églises de ce district. Une seconde preuve c'est une somme de 500 l. en assignats, c'est une somme de 18 000 l. en numéraire, ce sont des pierreries, des diamants, la crosse, la mitre du ci-devant évêque qui, publiquement, a renoncé à ses fonctions pour remplir les devoirs d'un républicain. Il ne fut pas non plus sourd à la voix de la nature, il vient d'en reconnoître les droits imprescriptibles en s'adjoignant une compagne.

Je vous annonce que la loi concernant les dous patriotiques a fourni dans ce district 3 000 chemises pour les défenseurs de notre mère commune, qu'une assez grande quantité de bas et souliers a été déposée pour le même emploi; enfin je puis vous assurer qu'il n'est aucun sacrifice que ce district ne soit prêt de faire pour exterminer les ennemis intérieurs de la République et les tyrans coalisés contre nous.

Depuis deux mois la vente des biens des émigrés est dans la plus grande activité. Le prix de cette vente se porte actuellement à 880 055 l. L'estimation étoit de 349 650 l.; ainsi la différence pour l'avantage de la République a été de 530 405 l. Tous les jours les ventes continuent et c'est à qui aura du bien d'émigré.»

COFFIN.

Mention honorable, insertion au bulletin. (3)

(1) C 289, pl. 891, p. 10. Mention dans *J. Lois* (n° 466, p. 3) qui attribue cette adresse à la Sté popul. de Bordeaux; *Audit. nat.*, n° 471; *J. Perlet*, n° 472.

(2) C 288, pl. 870, p. 14.

(3) En marge de la pièce. Bⁱⁿ, 16 niv. (soir).